



SSIAP 2 MODULE COMPLÉMENTAIRE [PAR ÉQUIVALENCE]

SSIAP 2 - Chef d'équipe de sécurité incendie
En centre de formation

Durée : 28 h

Objectifs pédagogiques

- Renforcer les compétences en management pour assurer l'encadrement d'une équipe de sécurité incendie.
- Maîtriser la gestion du poste de sécurité et la coordination des actions en situation normale et en cas d'incident.
- Appliquer la réglementation incendie spécifique aux établissements recevant du public (ERP) et aux immeubles de grande hauteur (IGH).
- Organiser et superviser les interventions face aux risques incendie et aux situations d'urgence.
- Assurer la formation et la sensibilisation des agents SSIAP 1 et des occupants à la sécurité incendie.

Le public

Personne ayant été au minimum sous-officier des sapeurs-pompier professionnels ou volontaires ou des pompiers militaires de l'Armée de Terre ou des pompiers militaires de l'Armée de l'Air ou des marins pompiers de la Marine Nationale. Et étant titulaire PRV 1 ou AP 1 ou du Certificat de Prévention [délivré par le Ministère de l'Intérieur] et souhaitant devenir chef d'équipe sécurité incendie en Établissement Recevant du Public (ERP) et Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

Prérequis

- Aptitude physique (validée par un examen médical),
- Secourisme [moins de 2 ans],
- Justificatif certifiant : être ou avoir été au minimum sous-officier des sapeurs-pompier professionnels ou volontaires ou des pompiers militaires de l'Armée de Terre ou des pompiers militaires de l'Armée de l'Air ou des marins pompiers de la Marine Nationale,
- être titulaire PRV 1 ou AP 1 ou du Certificat de Prévention [délivré par le Ministère de l'Intérieur].

Déroulé du programme

Manipulation du système de sécurité incendie (8 heures)

- Séquence 1 : Système de détection incendie,
- Séquence 2 : Le système de mise en sécurité incendie.

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (4 heures)

- Séquence 1 : Réglementation du code du travail.

Chef du poste central de sécurité en situation de crise (16 heures)

- Séquence 1 : Gestion du poste central de sécurité,
- Séquence 2 : Conseils techniques aux services de secours.

Suivi, évaluation et certifications

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 28/04/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

- feuille d'émargement
- Evaluation formative théorique et pratique tout au long de la formation
- Enquête de satisfaction stagiaire et client
- Obtention d'une attestation de fin de formation
- Pas d'examen le diplôme est obtenu par équivalence et validé par le SDIS 84 à la suite de la formation sur présentation du dossier.

SSIAP 2 [par équivalence]

C'EST QUOI LE SSIAP 2 PAR ÉQUIVALENCE ?

Le SSIAP 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) par équivalence est un module complémentaire permettant aux professionnels de la sécurité incendie ayant déjà une expérience opérationnelle d'accéder directement au diplôme de chef d'équipe de sécurité incendie, sans passer l'examen classique.

QUI PEUT OBTENIR LE SSIAP 2 PAR ÉQUIVALENCE ?

Cette formation est destinée aux personnes ayant un parcours spécifique dans la sécurité incendie :

- Avoir été au minimum sous-officier chez les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires (Armée de Terre, Armée de l'Air, Marine Nationale).
- Être titulaire de PRV 1, AP 1 ou du Certificat de Prévention délivré par le Ministère de l'Intérieur.
- Disposer d'un certificat médical d'aptitude physique en cours de validité.
- Être titulaire d'un certificat de secourisme de moins de 2 ans (SST, PSE1, PSE2 ou équivalent).
- Avoir suivi la formation SSIAP 2 par équivalence

QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?

Il n'y a pas d'examen final pour cette formation. La validation est réalisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 84) sur présentation du dossier de formation.

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Les sessions inter-entreprises

Nous consulter

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 28/04/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003